BRASLES INFOS

LE FLASH

COMMUNE DE BRASLES - 6 JANVIER 2022 - n°85

MAIRIE DE BRASLES

L'ÉDITO

Madame, Monsieur,
Chers concitoyens,

Le contexte sanitaire s'étant dégradé très rapidement au cours des dernières semaines, des mesures restreignant les rassemblements sont de nouveau entrées en application.

Il ne nous est ainsi pas possible, à regret, de maintenir la première balade apéritive de l'année , ni la cérémonie de vœux aux habitants. Jusqu'aux annonces officielles invitant les élus à ne pas tenir de cérémonies de vœux aux habitants, nous avions imaginé des alternatives permettant de pouvoir nous retrouver pour ce temps symbolique de début d'année.

Ce n'est que partie remise...en attendant des jours meilleurs.

Les élus et la municipalité restent à vos côtés dans cette période difficile. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de difficultés.

Julie CONTOZ
Maire de Brasles

2022

Julie CONTOZ
Maire de Brasles

et le Conseil municipal

Meilleurs Voeux

vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année
et espèrent vous retrouver prochainement pour un moment de convivialité,
dès que le contexte sanitaire le permettra.

Ramassage des déchets : des difficultés possibles

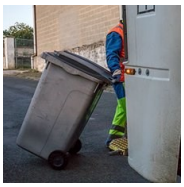

Le prestataire chargé de la collecte des déchets ménagers par l'Agglomération rencontre depuis la fin décembre des difficultés d'organisation de ses tournées de ramassage.

En effet, une partie importante de ses effectifs a été touchée par le COVID 19 et ce dernier est confronté à un absentéisme élevé.

Si vos déchets n'étaient pas collectés lors des tournées habituelles sur la commune, n'hésitez pas à vous signaler auprès du service déchets de l'Agglo pour qu'une tournée de « rattrapage » puisse être organisée.

Participation citoyenne : appel aux habitants volontaires

En juin dernier, nous vous avions présenté le dispositif de participation citoyenne, prévu d'être déployé sur la commune.

Visant à renforcer la prévention et la lutte contre les actions de délinquance, la participation citoyenne s'appuie sur un réseau d'habitants volontaires, encadrés par la gendarmerie nationale.

Vous souhaitez faire partie de ce dispositif et contribuer ainsi à renforcer la sécurité dans Brasles ?

Nous vous invitons à vous faire connaître en mairie. Une réunion d'information sera organisée par la suite avec la gendarmerie.

Port du masque obligatoire

Depuis le 30 décembre, le port du masque est de nouveau obligatoire dans toutes les communes de l'Aisne de plus de 5 000 habitants.
Pensez-y lors de vos déplacements sur Château-Thierry !

Elections 2022 : les dates à retenir

Au cours de cette année se dérouleront les deux scrutins suivants :

- l'élection présidentielle les dimanches 10 et 24 avril
- les élections législatives les dimanches 12 et 19 juin

Pour voter lors de l'élection présidentielle, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au vendredi 4 mars 2022.

Retour en images sur...

Au cours du mois de décembre, les aînés du village ont été à l'honneur avec la distribution des colis de fin d'année à domicile, assurée par les élus et les membres du centre communal d'action sociale, le samedi 11 décembre, et le traditionnel repas de fin d'année le mercredi 15 décembre. Des moments chaleureux de convivialité qui ont permis de mettre un peu de douceur et de légèreté dans cette fin d'année.

Permis de construire, déclaration de travaux...faîtes vos démarches en ligne

Depuis le 1er janvier, permis de construire, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme, permis de démolir...toutes ces démarches peuvent désormais être formulées en ligne.

Accessible aux professionnels et aux particuliers, cette procédure permet de déposer son dossier par voie électronique, quel que soit le moment de la demande et où que vous soyez, en bénéficiant d'une procédure simplifiée et sans frais.

Pour y accéder, rendez-vous sur le site : https://sve.sirap.fr/#/002168/

Bien entendu, Jean-Luc DAVID adjoint chargé de l'urbanisme reste à la disposition de tout habitant ayant un projet d'aménagement sur la commune.

1
Je me renseigne sur la faisabilité de mon projet et les démarches à accomplir, à la Mairie et sur geoportail-urbanisme.gouv.fr

2
Je me rends sur l'adresse https://sve.sirap.fr/ je sélectionne la commune concernée par le projet et je crée un compte

3
Je choisis et complète le formulaire, je fournis les plans et je valide mon dossier en ligne

4
Je suis en ligne le traitement de ma demande et je télécharge la décision

Circulation rue Aristide Briand : quelles suites ?

L'expérimentation d'un sens unique de circulation dans la rue Aristide Briand au moment des horaires d'école a pris fin avant les fêtes.
L'équipe municipale rencontrera les riverains de l'école maternelle vendredi 7 janvier à 19h, dans la cour de l'école pour dresser un bilan de cette expérimentation et envisager les suites.

Calendriers de collecte des déchets

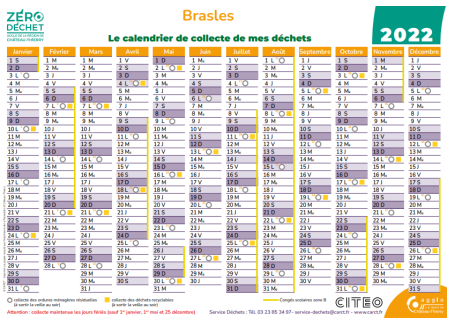

Les calendriers 2022 de collecte des déchets ont été distribués fin décembre. **Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez le télécharger sur www.brasles.fr, rubrique actualités ou en récupérer un exemplaire en mairie.**

Le catalogue de la Médiathèque en ligne

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter à distance le catalogue des ouvrages disponibles à la médiathèque Françoise COETTE en vous rendant à l'adresse : **https://brasles.bibli.fr/**
N'hésitez pas à consulter le site pour découvrir les nouveautés ou pour rechercher un ouvrage particulier.

Directrice de la publication : Julie CONTOZ – Rédaction : Blandine BARANZINI-GOUHENANT
BNG – Ne pas jeter sur la voie publique – Tirage à 700 exemplaires

PANNEAU POCKET
Toute l'actualité de la commune de Brasles, en temps réel sur votre smartphone ou votre tablette. Application gratuite à télécharger.

Mairie de Brasles
Nous vous accueillons : **Le lundi / le mercredi / le vendredi de** 08h30 à 12h00 - **Un samedi sur deux (semaine impaire) :** de 10h00 à 12h00
Téléphone : 03.23.69.03.06 / E-mail : contact@brasles.fr - Site internet : www.brasles.fr